
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

17 NOVEMBRE 2014

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 24 SEPTEMBRE 2013
ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS ET LES RÉGIONS PORTANT SUR LA
REPRÉSENTATION DU ROYAUME DE BELGIQUE AU SEIN DE L'AGENCE
INTERNATIONALE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (IRENA) ET SUR LES
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES À CETTE ORGANISATION(1)

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR **MME VÉRONIQUE WAROUX.**

(1) Voir Doc. n°32 (2014-2015) n°1

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT	3
1 Exposé introductif de M. Le Ministre-Président	3
2 Discussion	3
3 Votes	3

RAPPORT

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 17 novembre 2014(2) le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 24 septembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions portant sur la représentation du Royaume de Belgique au sein de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et sur les contributions financières à cette organisation.

1 Exposé introductif de M. Le Ministre-Président

M. le Ministre-Président a le plaisir de soumettre à l'approbation de la Commission, l'accord de coopération entre l'Etat fédéral et les entités fédérées sur la représentation de la Belgique au sein de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA).

IRENA a pour objectif d'aider les gouvernements des pays industrialisés et des pays en voie de développement en leur fournissant des conseils sur les aspects techniques et financiers d'une politique en matière d'énergie renouvelable.

L'agence a également pour vocation d'être la voix globale des énergies renouvelables et le moteur du développement de l'hydroélectricité, de l'énergie solaire et éolienne, de la biomasse-énergie et de l'énergie géothermique dans le monde.

IRENA est une Organisation Internationale dotée d'une personnalité juridique Internationale, indépendante de l'Organisation des Nations Unies ou de toute autre organisation.

Actuellement l'agence compte 123 membres. La Belgique est membre depuis le 16 janvier 2014.

Pour rappel, l'adhésion de la Belgique à IRENA a fait projet d'une note au gouvernement

du 17 décembre 2009.

Entre 2011 et 2012, tous les Parlements du pays ont ratifié les statuts de l'agence. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi adopté le 20 décembre 2011, le décret portant assentiment aux statuts de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), fait à Bonn le 26 janvier 2009.

Sur le fond, l'accord de coopération du 24 septembre 2013 définit les règles de représentation de la Belgique au sein de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés et précise les contributions financières de chaque partie à cette organisation.

C'est donc cet accord au caractère qui est soumis à l'approbation de la commission.

2 Discussion

Le texte n'appelle aucun commentaire.

3 Votes

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

A l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse	Le Président
V. Waroux	J. Brotchi

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Lambelin, M. Martin, M. Onkelinx, M. Prévot, Mme Targnion, Mme Zrihen (Présidente)
Mme Bertieaux (en remplacement de Mme Defraigne), M. Brotchi, M. Destexhe, M. Mouyard

M. Arens, Mme Waroux

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Wahl, membre du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Demotte

Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH